



**AVIS PUBLIC**

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le 16 août 2022, le Règlement autorisant la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage Lasnier et décrétant un emprunt à cette fin de 700 000,00 \$ (2022, chapitre 106) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 29, 30, 31 août et 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2022 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 12 octobre 2022.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 26 octobre 2022.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière